

- Frais médicaux illimités et sans franchise
- Tiers payant généralisé
- Reconnu par les universités

À PARTIR DE :

150 €
/mois

CONTRAT ACCEPTÉ OU REMBOURSÉ

Seul contrat qui répond aux critères de sélection des universités américaines et approuvé par les plus exigeantes d'entre elles.

Cette couverture la plus complète du marché présente une réelle économie vis à vis de l'offre proposée par l'établissement

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
12 MOIS

RÉSIDENCE

**PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE**

NATURE DU SÉJOUR
JEUNE, ÉTUDIANTE

DESTINATION
USA ET CANADA

LIMITE D'ÂGE
AVANT 40 ANS

GARANTIES



ASSISTANCE
RAPATRIEMENT



FRAIS
MÉDICAUX



BAGAGES



INCIDENT
VOYAGE



infos

- Aucun questionnaire médical préalable.



RESPONSABILITÉ
CIVILE

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS COTISATION

Par personne

150 € / mois

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

FRAISMÉDICAUX EN FRANCE : à partir de 210 €

Extension de la garantie jusqu'à 90 jours en cas de retour temporaire et/ou définitif.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

GARANTIE INTERRUPTION D'ÉTUDES : à partir de 180€

Remboursement des frais d'études non effectuées jusqu'à 15.000 €.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	- Maximum : 2.000 € par assuré, franchise 15 €. - Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie.
 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Illimités
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels
	HORS HOSPITALISATION	• Remboursement 100 % des frais réels
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	• Remboursement 100 % des frais réels . Max. 300 €
	FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE PLAFONNÉS SUR LA BASE ET LE TAUX DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	- Maximum en cas d'hospitalisation : 1.000.000 € - Maximum hors hospitalisation : 15.000 €
	PRESTATIONS ADDITIONNELLES • COUVERTURE MÉDICALE ÉTENDUE • INDEMNITÉ JOURNALIÈRE EN CAS D'HOSPITALISATION	30 €/jour, maximum 365 jours
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS (INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DES JOURS POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	• Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR	Billet retour simple • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet aller-retour
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000 €
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Max./assuré : 5.000 € ou 25.000 € par événement
 INCIDENT VOYAGE	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
	TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 8.000 €
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : 40.000 €, franchise 30%
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	- Maximum dommages corporels : 4.500.000 € - Maximum dommages matériels : 450.000 € - Franchise par sinistre 80 €
	RESPONSABILITÉ CIVILE LOCATIVE INCENDIE, EXPLOSION, DÉGÂTS DES EAUX	- Maximum : 100.000 € - Franchise par sinistre 80 €

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**